

Une maison squattée pour la troisième fois en deux ans à Toulouse

Par **Le Figaro**

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Dans le quartier des Izards, «*qui a beaucoup changé au fil du temps*» souligne Marie-Ange, la maison ne cesse de leur poser des problèmes. En particulier les squats. *Google Maps*

Plusieurs personnes occupent la propriété d'un homme de 84 ans, alors même que celle-ci doit être vendue.

Encore un squat, doivent penser ces murs dans la banlieue des Izards de Toulouse (Haute-Garonne). Depuis plusieurs jours, la maison de Georges Dematis, retraité de l'industrie informatique de 84 ans, est occupée de façon illégale. La troisième fois en deux ans.

Le pavillon toulousain n'est plus habité par son propriétaire, ni par sa fille Marie-Ange Dematis. C'est pourquoi la famille l'a mis en vente il y a maintenant quatre ans. Un promoteur s'est intéressé au terrain, pour construire un petit immeuble. «*Depuis, nous nous battons pour faire accepter le permis de construire. Nous l'avons obtenu au moment où ces squatteurs sont entrés*» il y a quelques jours, explique Marie-Ange Dematis lundi 25 octobre au *Figaro*.

Les squatteurs d'extrême-gauche s'appuient sur le droit

Dans le quartier des Izards, *«qui a beaucoup changé au fil du temps»*, souligne-t-elle, la maison ne cesse de leur poser des problèmes. En particulier les squats. *«La première fois, c'était des Roumains. Ensuite, nous avons eu des Afghans. Ils arrivaient à chaque fois en octobre, au moment de la trêve hivernale. Mais nous avons réussi à les faire partir, car la police était intervenue dans les 48 heures»*, raconte-t-elle. Cette fois-ci, les importuns sont, selon Marie-Ange, des membres de l'*«ultra-gauche»*.

À VOIR AUSSI - Les squatteurs ont-ils tous les droits?

Malgré une porte d'entrée principale murée depuis les précédentes mésaventures, et des barreaux aux autres ouvertures, ces derniers ont réussi à pénétrer dans le domicile, en employant la manière forte : *«Les voisins m'ont dit qu'ils avaient utilisé une scie sauteuse pour découper les grosses grilles que nous avons installées»*, détaille la fille du propriétaire. Après avoir changé le cadenas du portail, les nouveaux occupants ont également collé un mot sur la façade, annonçant être dans leur «bon» droit : *«Ceci est notre domicile ainsi que notre résidence principale. En tant que résidents, nous sommes protégés par la loi. Agir hors du cadre procédural, c'est heurter les principes du droit français de l'inviolabilité du domicile selon l'article 432-8 du Code pénal etc.»*

L'article en question interdit à une personne dépositaire de l'autorité publique de s'introduire ou de tenter de s'introduire chez quelqu'un hors des cas prévus par la loi.

Des manières brutales et une attitude révoltante, s'énerve Marie-Ange. *«Je crois qu'ils ont tout cassé. Ils narguent mon père à chaque fois qu'il passe ou s'arrête devant»*, note-t-elle, redoutant des débordements. La famille a désormais jusqu'à janvier pour faire déguerpir les squatteurs, lorsque l'acheteur doit en récupérer les clés : *«Si jamais on ne le fait pas dans les temps, on perd tout»*, redoute celle qui *«compte sur la mobilisation populaire»* et les pouvoirs publics. Contacté, le commissariat de Toulouse confirme qu'une plainte a été enregistrée le 20 octobre, après une première visite de police sur place, la veille. *«Les patrouilles n'ont pas pu rentrer sur le terrain, fermé par un cadenas et une chaîne, et ont trouvé des occupants hostiles»*, relève-t-on, ajoutant que les agents n'ont pu procéder à aucune opération, sans cadre légal. Pour déloger ces squatteurs *«habitués des occupations et rompus aux procédures»*, le commissariat attend désormais des instructions de la préfecture.